

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 23 avril 2026 à 14h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

*Membres en exercice : 19*

**Présents :** F. BRISSET, K. MELIN, P. LEMARCHAND, V. DALBIN, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, A. LOUIS, C. VANHECKE, R. LEBARBIER, G. GOURDEL, P. FAUCHON, G. THOMAS-ROUTIER, G. BRISSET.

**Pouvoirs :** G. MARY à K. MELIN, A. LEDANOIS à F. BRISSET, A. VAGNER à R. LEBARBIER, J. BOZEC à G. THOMAS-ROUTIER

**Secrétaire de séance :** V. DALBIN

**TRAVAUX DE RÉPARATION DU SÉMAPHORE**

*Vu la délibération n° 26.D.020, du 27 mars 2026 limitant les décisions du maire sur la commande publique à 25 000 € HT.*

*Vu l'article 606 du Code Civil.*

*Considérant que la tempête Goretti a provoqué d'importants dégâts sur la couverture, les cheminées et les fenêtres de toits du Sémaphore.*

*Considérant que ces dégâts ont pour conséquences d'altérer la qualité de l'étanchéité du bâtiment,*

*Considérant que ce bâtiment est exploité par une entreprise de restauration dont le résultat dépend de la qualité de l'infrastructure,*

*Considérant que le bail souscrit avec la société Calicoco oblige la collectivité à assurer le clos et couvert,*

Suite à la tempête Goretti, la toiture et les ouvrants du Sémaphore ont subi d'importants dégâts qui apportent une contrainte sur l'exploitation de l'établissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le devis de l'entreprise Hartoiture afin d'assurer l'étanchéité de la toiture pour un montant de 31 136 € HT (soit 37 363.20 € TTC).

Après en avoir délibéré, et procédé au vote, par :

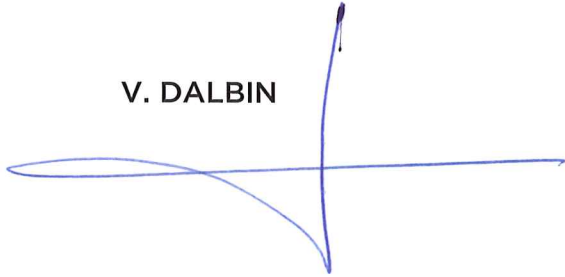
19	Pour	
0	Contre	
0	Abstention	
19	Votants	

L'organe délibérant décide à la majorité/l'unanimité :

- D'accepter le devis de Hartoiture pour un montant de 31 136 € HT (soit 37 363.20 € TTC).
- De porter les sommes au budget principal de la commune.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à l'acceptation de ce devis.

**La secrétaire de séance,**

**V. DALBIN**



**Le Maire,**

**F. BRISSET**

